

# **1er groupe de travail rémunérations – La CFDT fonctions publiques est partie !**

Alors que la CFDT Fonctions publiques porte depuis plusieurs mois la revendication d'une véritable négociation sur les parcours de carrière et les rémunérations des agents publics, l'ouverture annoncée d'un cycle de discussions le 13 avril 2026 suscitait des attentes légitimes. Dans un contexte de forte hausse des prix du carburant, et de tensions accrues sur le pouvoir d'achat, les agents attendaient des signaux concrets.

---

## **1er Mai : les syndicats obtiennent gain de cause**

La mobilisation des organisations syndicales afin d'éviter la banalisation du 1er Mai aura payé. La proposition de loi visant à élargir le nombre de secteurs professionnels susceptibles de faire travailler les salariés ce jour-là a été enterrée par le Premier ministre. Il n'y aura aucun changement cette année.

---

# **Guide pour vous aider à remplir la déclaration des revenus 2025 (Impôts 2026)**

L'essentiel à connaître pour votre déclaration de vos revenus 2025 : calendrier, conseils et brochure pratique.

---

## **Un nouvel arrivant à la permanence de la CFDT-Agriculture !**

Arrivée d'un nouveau permanent syndical à la CFDT-Agriculture.

---

## **Pouvoir d'achat des agents, la CFDT écrit au premier ministre et ministre de la fonction publique**

La CFDT écrit au premier ministre et au ministre de la fonction publique pour demander des mesures compensatoires pour les agents utilisant leur véhicule personnel pour exercer leurs missions de service public, le recours au télétravail

facilité, et plus généralement pour que la rémunération des agents publics soit enfin réévaluée.

---

# **Conférence Travail Emploi Retraites (TER) : vers un travail plus transversal**

La troisième journée de travaux de la conférence TER (Travail Emploi Retraites), du 13 mars, a permis de boucler la phase de diagnostic. Les partenaires sociaux devraient consacrer les prochaines rencontres à identifier les points de consensus et à lier les trois thématiques.

---

## **Les principaux indices : SMIC, Allocations familiales, Chômage, Retraite...**

Fiche mise à jour au 1er avril 2026

---

# **Élections professionnelles 2026 : des tests fin avril !**

Les élections professionnelles constituent un moment clé de la vie démocratique du service public. Pour garantir un scrutin fluide et sécurisé, une phase de tests grandeur nature sera organisée au printemps 2026.

---

# **Le cancer du sein reconnu comme maladie professionnelle : une victoire syndicale de la CFDT !**

Le mardi 3 mars 2026, le Tribunal administratif de Marseille a reconnu le caractère professionnel du cancer du sein d'une infirmière ayant travaillé pendant près de 25 ans en horaires de nuit admettant ainsi un lien direct et essentiel avec le travail.

---

# **Réforme du temps partiel thérapeutique : les syndicats**

# dénoncent un recul dangereux pour les agents publics

Alors que le gouvernement envisage de restreindre l'accès au temps partiel thérapeutique, l'ensemble des organisations syndicales de la fonction publique s'élève contre une réforme jugée injustifiée et lourde de conséquences pour la santé des agents.

---

## Mieux travailler dans la fonction publique au cœur des discussions

Le groupe de travail inscrit à l'agenda social de la DGAFP consacré aux conditions de travail s'est réuni dans un contexte marqué par la conférence « Travail, emploi, retraite ».

---

## BRÈVE... SOUFFRANCE AU TRAVAIL... DGAL... SDSSA...

Souffrance au travail à la Sous-Direction de la Sécurité Sanitaire des Aliments (SDSSA), Direction Générale de

**l'Alimentation (DGAL) :**

- Une action de vos représentants en intersyndicale en lien avec la gravité de la situation et des multiples alertes des agents de la SDSSA depuis fin 2024 ;
- Quand l'administration centrale « souffre », les services déconcentrés sont « à la peine », surtout avec les suites de la réforme de la PSU, sans la « clause de revoyure » promise et des effectifs inadaptés à la charge de travail...

## **Alerte des agents de la SDSSA depuis fin 2024, une situation de souffrance au travail**

Les représentants du personnel ont été alertés sur une situation de souffrance au travail au sein de l'une des sous directions de la DGAL, la sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments.

Les premières informations remontées sont très préoccupantes : multiples arrêts de travail, agents en télétravail à 100 %, plusieurs agents reçus par le médecin du travail.

## **Un bref rappel de la chronologie**

Au vu de ces éléments très préoccupants, les représentants du personnel réunis en intersyndicale ont engagé les démarches suivantes :

- Afin de pouvoir évaluer la situation, demande d'indicateurs pertinents et d'inscription de ce sujet à l'ordre du jour de la réunion de l'instance compétente, à savoir la Formation Spécialisée du CSA Administration Centrale (FS du CSA AC) programmée le 10 mars 2026 (courrier intersyndical adressé en ce sens à la

- Secrétaire Générale (SG) du MAASA le 3 février 2026) ;
- **En complément, afin d'avoir un éclairage le plus complet possible de la situation, demande de rendez-vous à la Directrice générale de l'Alimentation** par courrier intersyndical en date du 16 février 2026. Dans ce courrier, la DGAL était également informée de la demande faite auprès de la SG du MAASA. La Directrice générale a répondu favorablement à cette demande avec une rencontre fixée au 12 mars.

En l'absence de réponse de la SG du MAASA et d'inscription de ce point, pourtant signalé comme urgent, à l'ordre du jour de la réunion d'instance du 10 mars, l'intersyndicale a rédigé et lu en instance la déclaration liminaire commune (**ICI**).

## **Visite de la SDSSA par la Formation Spécialisée**

Suite à cette déclaration, la délibération (**ICI**) qui prévoit la visite d'une délégation des représentants syndicaux qui siègent dans cette instance, accompagnés par des experts (médecin du travail, inspecteur santé et sécurité au travail, assistant de prévention et assistant social), a fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité lors de la réunion du 10 mars.

L'objectif de cette visite est d'établir un diagnostic le plus complet possible, de façon à engager un plan d'actions pertinent et à améliorer les conditions de travail. Cette visite doit permettre à tous les agents de la SDSSA de se « poser », de présenter librement leur analyse de la situation et de faire des propositions d'amélioration.

## **Réunion à la DGAL, le 12 mars 2026**

Cette réunion était présidée par Maud FAIPOUX, accompagnée par Anne GIREL-ZAJDENWEBER (chef du service des actions sanitaires) et Isabelle CENZATO (DSS).

Dès l'ouverture, Maud FAIPOUX a exprimé sa surprise face à la délibération de la formation spécialisée (FS), qu'elle juge prématurée et en contradiction avec la volonté de dialogue dont elle a toujours fait preuve.

Vu sa volonté de réserver ses réponses aux représentants de la formation spécialisée qui réaliseront la visite de la SDSSA, les échanges ont été très réduits et la réunion écourtée, d'un commun accord entre Maud FAIPOUX et les représentants de la délégation intersyndicale.

Lors de ce bref échange, Maud FAIPOUX met en avant le fait que le problème est circonscrit à un bureau, ne concerne que « quelques agents » et que la situation s'est améliorée grâce aux actions déjà menées par la direction.

A noter, ces réponses de Maud FAIPOUX à des questions ou remarques faites par vos représentants : « *la réorganisation de la DGAL date de 4 ans déjà, la réforme de la Police Sanitaire Unique et la délégation des contrôles en remise directe a déjà 2 ans* », « *la SDSSA n'est pas en première ligne lors des crises sanitaires* ».

## **La position de la CFDT**

*La CFDT-Agriculture a pleinement conscience des difficultés que rencontrent les services en charge de la santé animale, en administration centrale comme en services déconcentrés. Elle a déjà soutenu et continuera à soutenir les agents impactés, notamment par la gestion de la crise DNC. Nous invitons bien sûr tous les agents concernés par ces crises à continuer à nous faire part des difficultés qu'ils rencontrent.*

*Toutefois, il ne s'agit pas là d'une « compétition » entre services, pour mettre en avant celui dont la charge de travail explose le plus, ni d'opposer les agents entre eux, mais d'améliorer les conditions de travail de tous.*

*Pour la CFDT-Agriculture, il n'est pas possible de minimiser ainsi l'impact majeur que la réforme de la Police Sanitaire Unique (PSU), avec le déploiement concomitant de la délégation des contrôles en remise directe sur l'ensemble du territoire national, a eu sur l'activité de la SDSSA. De plus, dans un contexte de fortes restrictions budgétaires, la « clause de revoyure », avec une augmentation des effectifs après un temps permettant d'évaluer l'impact de cette réforme, n'a finalement pas eu lieu. C'est d'ailleurs une des explications de la charge de travail actuelle démesurée, en administration centrale comme en services déconcentrés. Par ailleurs, concernant la réorganisation de la DGAL, la CFDT-Agriculture rappelle qu'elle a été conduite avant la réforme de la PSU et donc sans cohérence avec cette réforme pourtant majeure. De plus, cette réorganisation de la DGAL a été menée en période de COVID et télétravail à 100 %, avec une concertation très réduite des agents concernés.*

*Lors de la visite de la SDSSA par les membres de la Formation Spécialisée, la CFDT-Agriculture avec l'intersyndicale veillera à ce que tous les agents de cette sous-direction puissent s'exprimer librement et soient entendus par leur hiérarchie. Elle continuera également à demander les indicateurs (arrêts de travail, télétravail à 100%, turnover, etc..), qui n'ont toujours pas été fournis aux organisations syndicales, malgré leur demande. Et ceci pour que cette visite permette d'établir un vrai diagnostic de la situation et la construction d'un plan d'actions pertinent.*

---

# Conscience contre violence

La CFDT le réaffirme sans détour : quelles que soient les opinions que portent les militants engagés – qu'ils soient politiques, syndicaux ou associatifs –, rien ne saurait légitimer un meurtre. C'est dans cet esprit que nous avons réagi à la mort de Quentin Deranque.

---

## Conférence Travail Emploi Retraites : une première journée de travaux a débuté

La Conférence Travail Emploi Retraites a réellement débuté le 30 janvier. L'objectif est ambitieux : produire un document d'ici à l'été qui puisse éclairer le prochain débat autour de la présidentielle. Cinq autres journées de travail sont prévues.

---

## La DGAFP veut réformer le temps partiel thérapeutique

Mauvaise méthode visant à réduire les droits des agents, absence des employeurs, le groupe de travail du 5 février 2026 n'est pas allé à son terme. La CFDT a demandé à l'administration de compléter son bilan et de clarifier ses

intentions en prévision d'une nouvelle réunion.

---

## **Encore du mouvement à la permanence syndicale de la CFDT-Agriculture**

Départ et arrivée à la permanence : Frédéric LALOY rejoint ONIRIS au 1er mars prochain et Anne BERTOMEU le remplace en tant que responsable de la section syndicale représentant les DRAAF.

---

## **Rémunérations des agents publics : salaires, primes et inquiétudes sur la politique du gouvernement**

Analyse faisant suite au courrier intersyndical adressé au Premier ministre le 16 janvier et un éclairage sur la mission d'évaluation des primes et indemnités des agents publics révélée par Acteurs publics.

---

# Conseil supérieur de la fonction publique de l'État (CSFPE) du 15 janvier 2026

Le CSFPE s'est réuni le 15 janvier 2026. Il a émis un avis favorable sur un projet de décret concernant les personnels contractuels de l'autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR), afin qu'ils puissent accéder de manière dérogatoire à la Fonction Publique. L'instance a également examiné un bilan du corps interministériel à gestion ministérielle (CIGEM) des attachés de l'administration de l'État.

## Projet de décret sur l'ASNR

Une loi du 21 mai 2024 relative a créé, au 1er janvier 2025, une nouvelle autorité, l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR), en fusionnant l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN). Cette loi a prévu que, pendant 6 années, les contractuels de l'ASNR pourront être titularisés dans la fonction publique.

Le projet définit les modalités d'accès dérogatoires à la fonction publique. Il précise comment l'ancienneté des contractuels peut être prise en compte pour accéder aux promotions et garantit le maintien des rémunérations.

Le texte assure la reconnaissance des compétences et de l'ancienneté des agents titularisés. La CFDT l'a approuvé par son vote.

# **Bilan du CIGEM des attachés d'administration de l'État**

En préambule, le DGAFP a rappelé les annonces du ministre délégué de la Fonction Publique lors du Conseil Commun de la Fonction Publique du 13 janvier 2026 :

- Les taux de promotion du 2ème grade seront revus ;
- Le 3ème grade sera dé-fonctionnalisé ;
- L'échelon spécial sera linéarisé dès 2026.

**La CFDT a souligné que le bilan fait apparaître une situation très insatisfaisante. Elle a mis en exergue de fortes préoccupations.**

- L'égalité professionnelle reste à construire, en témoigne la sous-représentation des femmes dans les 2ème et 3ème grade ;
- L'accès au corps est très déséquilibré, par exemple le passage par les IRA n'est pas à la hauteur de ce qu'il devrait être ;
- La mobilité ne touche que 4 % du corps. Elle était pourtant une des promesses de sa création ;
- Les grilles indiciaires sont obsolètes et les carrières manquent de dynamisme ;
- La convergence indemnitaire entre les ministères doit être mise en œuvre en commençant par documenter les écarts existants.

Le document présenté au CSFPE avance des perspectives d'évolution. Il s'agit notamment de la mise en place d'un collège interministériel de gestion du corps sur le modèle de celui des administrateurs de l'État, de l'adoption d'orientations générales interministérielles, et de l'ouverture de discussions sur les grilles.

Des groupes de travail avec les organisations syndicales sur ces points seront organisés.

La CFDT s'est dite prête à discuter de tous ces sujets. Elle a affirmé l'urgence à traiter le manque d'attractivité du CIGEM si on veut éviter l'effondrement de ses effectifs.

> Source : UFFA-CFDT

---

## **Santé et sécurité au travail dans la Fonction publique d'État : où en est-on ?**

La Commission centrale hygiène, sécurité et conditions de travail de la Fonction publique de l'État s'est réunie le 10 décembre 2025, après plus d'un an sans réunion. Cette séance a permis d'examiner les bilans hygiène et sécurité 2022-2023, le bilan du Fonds interministériel pour l'amélioration des conditions de travail, et les perspectives du Plan Santé au Travail.

---

## **Salaires dans la Fonction publique : l'intersyndicale interpelle le Premier ministre**

Le 16 janvier 2026, l'intersyndicale Fonction Publique (CGT, FO, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires, CFE-CGC, FA-FP) a adressé un

courrier au 1er ministre, relatif aux rémunérations des agents publics.

---

# Départs et arrivées à la CFDT-Agriculture !

## Tout d'abord, de vifs remerciements à Stéphanie !

Après plus de huit années passées au sein de la CFDT-SPAgri puis CFDT-Agriculture, **Stéphanie CLARENC** quitte la permanence pour rejoindre sa nouvelle région d'attache administrative : la Normandie.



Stéphanie a rejoint la permanence en 2018, elle aura assuré au sein du Spagri de multiples fonctions... responsable de la section administration centrale, responsable de la permanence, Co-secrétaire générale pendant deux années jusqu'au dernier congrès de juin 2025 où elle a choisi de ne pas se représenter aux élections internes.

En dehors de ses fonctions au sein de la CFDT, elle aura aussi été élue au CSA administration centrale, à la formation spécialisée en assurant la coordination, au CSA Forêt-Agriculture, plus récemment à la CPPS, représentante en CAP, en CSA ministériel et à un nombre incalculable d'instances, groupes de travail, bilatérales et entretiens individuels.

Le 1<sup>er</sup> février prochain, Stéphanie CLARENC rejoindra donc la

grande DRAAF Normandie pour de nouvelles aventures professionnelles que nous lui souhaitons aussi riches qu'à la CFDT.

**La CFDT-Agriculture tient à la remercier sincèrement pour son investissement permanent.** Quelque soit le contexte, nous tenions à mettre en avant son sérieux constant, ses connaissances sans faille sur certains sujets et sa volonté forte à toujours défendre les agents. La CFDT-Agriculture lui souhaite le meilleur et il ne fait aucun doute qu'elle saura faire bénéficier de ses compétences sa nouvelle structure d'accueil !

## **Et deux changements au sein de notre conseil syndical !**

Là aussi, ce sont des représentants fidèles et anciens qui quittent le conseil syndical... non par choix mais par obligation car il faut bien prendre sa retraite après toutes ces années de service.

Tout d'abord, **Corinne SEVIN**, élue au titre de notre section syndicale de **l'ANSES** vient de nous quitter au 31 décembre pour profiter de sa retraite après avoir cumulé ses missions à l'ANSES et sa vie syndicale de plusieurs années ! Il faut saluer une énergie débordante, une excellente connaissance de la vie syndicale, un engagement jusqu'à la dernière minute et auprès de la CFDT... a priori qui devrait continuer hors CFDT-Agriculture !



Ensuite, **Hervé LEDOUX**, élu de notre section DRAAF et affecté jusqu'au 31 décembre dernier à la **DRAAF Grand-Est**. Hervé est lui aussi un ancien de la CFDT partant aujourd'hui à la retraite ! La CFDT-Agriculture salue là aussi la constance dans son engagement, sa bonne humeur permanente et la force tranquille qui le définissent si bien !

La CFDT-Agriculture dans son ensemble les remercie du temps passé, du travail effectué et leur souhaite une belle retraite bien méritée !

## **Bienvenue aux nouveaux membres au sein du conseil syndical !**

Côté ANSES, le relais est dorénavant assuré par **Catherine AUDIFAX (ANSES Maisons-Alfort)** qui prend le relais au niveau du conseil syndical.

Côté DRAAF, c'est **Anne BERTOMEU (DRAAF Occitanie)** qui prend le relais d'Hervé LEDOUX.

---

**Laure REVEL élue à l'unanimité secrétaire générale de la CFDT Fonctions**

# publiques

Réunies le 8 janvier 2026, les fédérations composant la CFDT Fonctions publiques ont élu à l'unanimité Laure REVEL secrétaire générale, après la disparition brutale de Mylène Jacquot, dont l'engagement laisse une empreinte profonde.

Avant son élection, Laure REVEL exerçait les fonctions de secrétaire générale adjointe et trésorière de la CFDT Fonctions publiques (depuis septembre 2023).

Elle a par ailleurs été co-secrétaire générale de SPAgri CFDT (syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture) entre mars 2020 et septembre 2023.

Ingénieure de l'agriculture de l'environnement hors classe, elle a exercé notamment des responsabilités d'encadrement au sein de la Direction départementale des territoires de Saône-et-Loire (DDT 71).

## À propos de la CFDT Fonctions publiques

L'Uffa-CFDT (la CFDT Fonctions publiques) a été créée en 1973. Depuis cette date, l'Uffa, l'Union des fédérations de fonctionnaires et assimilés, est composée des dix fédérations CFDT ayant dans leur champ les 5,8 millions d'agents publics relevant des versants de l'État, de la Territoriale et de l'Hospitalière.

### > Document à consulter

- Communiqué de presse CFDT Fonctions publiques du 8 janvier 2026 [ICI](#)

---

# **Budget 2026 : les travaux reprennent**

L'adoption in extremis du budget de la Sécurité sociale en fin d'année ne doit pas faire oublier que la France n'a toujours pas de budget général pour 2026.

---

## **Les principaux indices : SMIC, Allocations familiales, Chômage, Retraite...**

Fiche mise à jour au 1er janvier 2026

---

## **CSA d'administration centrale – 15 décembre 2025**

Le comité social d'administration de l'administration centrale s'est réuni le 15 décembre 2025 sous la présidence de Cécile Bigot-Dekeyzer, secrétaire générale du MAASA, accompagnée de son adjointe Noémie Le Quellenec, de Flora Claquin, cheffe du

SRH et de Nadine Richard-Pejus, adjointe de la cheffe du SRH.

La CFDT était représentée par Grégor Appamon, Stéphanie Clarenc et Benjamin Kupfer.

En introduction, la secrétaire générale se félicite de l'organisation de **moments collectifs** au sein de l'administration centrale, à savoir :

- 9 conférences mensuelles sur des sujets variés
- Conférence managériale pour rappeler l'importance du management en AC
- L'événement pour les 20 ans du SG

Par ailleurs, 108 sessions de formation ont été organisées permettant à 845 agents de se former en 2025.

Autre fait marquant en 2025, le **déploiement du parapheur électronique** en administration centrale.

L'ensemble des organisations syndicales ont fait une déclaration liminaire unitaire (à lire [ICI](#)) où étaient abordés les sujets suivants :

## **Budget 2026 : Suppression de 50 ETP ... finalement ça sera 30 ETP**

La secrétaire générale nous indique à ce sujet que suite à la réforme des centres de gestion financière (CGF), la DGFIP a rétrocédé 15 ETP qui viennent réduire l'effort à faire en administration centrale. De plus, il y a désormais 5 ETP qui seront à trouver parmi les DRAAF et les DAAF.

*Malgré notre demande d'en savoir plus sur les répercussions concrètes de cette baisse des effectifs et ses conséquences sur les services de l'administration centrale, la secrétaire générale ne répond pas et n'explique pas non plus les fins de contrat de certains CDD.*

*La CFDT-Agriculture attire encore l'attention de l'administration sur la dégradation du dialogue social, incompatible avec les exigences de concertation et de transparence attendues dans cette instance.*

## **Gestion budgétaire : les agents aspirent à plus de sérénité**

La secrétaire générale indique qu'il n'y aura pas de 49.3 pour la loi de finances. Le budget ne sera pas voté au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et nous connaissons comme l'année dernière une période de service voté.

*La CFDT-Agriculture a attiré l'attention de la secrétaire générale sur la gestion budgétaire et en particulier sur les conséquences pour les agents. Des gels de budget en début d'année sont imposés par Bercy malgré les budgets votés dans le PLF, entraînant des tensions importantes pour mener certaines missions.*

*Ensuite en fin d'année, Bercy décide de dégeler certains budgets et il est alors nécessaire de dépenser ces montants avant la date de clôture budgétaire, générant également des tensions...*

La secrétaire générale répond à cela qu'elle aspire à une meilleure anticipation des dépenses pour diminuer les tensions en fin d'année.

**Demande de rendez-vous intersyndical pour évoquer la situation des agents en cas de**

# refus d'habilitation aux informations ou aux supports classifiés

Certains agents n'obtiennent malheureusement pas l'habilitation nécessaire pour l'accès aux informations et supports classifiés. Dans ce cas, l'agent peut se voir privé d'accès à son bureau, à sa messagerie et se retrouve sans poste du jour au lendemain.

*Les organisations syndicales dénoncent la brutalité et le manque d'humanité dans le traitement réservé à ces situations individuelles. La demande d'échange a été réitérée afin de définir ensemble une gestion plus humaine de ces agents, dont l'engagement professionnel n'est pas à remettre en cause.*

La SG et la cheffe de SRH se sont engagées à recevoir une représentation intersyndicale.

*La CFDT-Agriculture est déterminée à obtenir des avancées pour les agents dans la gestion de ce type de situation.*

## Crise agricole : quelle protection des agents du MAASA ?

*Les représentants du personnel du CSA-AC ont exprimé leur solidarité avec les agents en DDI et en DRAAF en charge de la gestion des cas de DNC dans certains troupeaux bovins français, menacés de mort de façon nominative, ainsi que notre plus ferme réprobation face aux actes de harcèlement, de menace et d'agression qui visent désormais également nos partenaires, vétérinaires et GDS (Groupements de Défense Sanitaire). Le ministère se doit de réagir et d'agir.*

La secrétaire générale reste attentive à la situation. Elle rappelle que ce sont les avis scientifiques qui priment dans les décisions d'abattage mais la profession agricole n'adhère pas à la stratégie ainsi définie. La ministre est mobilisée pour apporter son soutien aux agents. A cet effet, elle a réuni tous les préfets pour indiquer qu'il était primordial de protéger les agents, qu'il n'y avait aucun blocage pour porter plainte et qu'il n'y aura aucune tolérance en cas d'atteinte aux agents et aux bâtiments. La ministre a également envoyé un message de soutien aux agents.

*La CFDT-Agriculture s'étonne qu'aucune mesure de prévention ne soit précisée, le dépôt de plainte intervenant une fois que le mal est fait. Une mesure de prévention pourrait être de mieux communiquer sur la stratégie définie afin d'expliquer et tenter de convaincre les agriculteurs de la stratégie. Le MAASA communique très peu sur sa stratégie. Ce n'est que depuis le 17 décembre que le ministère a publié des informations sur le sujet et développé un kit de communication accessible ([ICI](#)) sur le site de notre ministère :*

*Une communication plus importante vis-à-vis de la profession agricole est attendue pour protéger les agents de notre ministère qui sont en première ligne face au mécontentement des agriculteurs.*

## **IA : Deux chartes viennent d'être publiées**

Dans le cadre des réflexions sur l'IA, deux chartes viennent d'être publiées :

- Charte éthique des bonnes pratiques de l'intelligence artificielle
- Charte d'utilisation des outils numériques mis à

disposition des utilisateurs des systèmes d'information des agents de l'administration centrale et des services déconcentrés

Ces 2 chartes sont disponibles dans la note de service à consulter [ICI](#).

En résumé, ces chartes donnent des indications sur les sujets suivants :

- **Internet** : un accès unique, plus simple et plus ouvert.
- **Charte numérique** : protéger les outils, les données, et respecter les usages autorisés.



*La CFDT-Agriculture vous donne une astuce pour verrouiller rapidement votre poste et ainsi le sécuriser en votre absence, vous cliquez sur :*



- **Charte IA** : pas de données sensibles, pas de décisions automatisées, toujours vérifier ce que l'IA renvoie en réponse au script.

Des formations seront organisées sur ces sujets et il est également prévu de définir des référents IA dans les structures pour accompagner les agents face aux enjeux de l'IA.

*Pour la CFDT-agriculture, il n'est pas certain que ces chartes soient le meilleur moyen de sensibiliser les agents sur ces sujets. Elles sont longues à lire (en tout une dizaine de pages) et au vu de la charge de travail que nous connaissons tous, il n'est pas aisé de les assimiler. Des formations MENTOR avec de l'interaction (quiz, vidéo, exemples adaptés aux enjeux du MAASA, ...) seraient un meilleur vecteur de ces informations et réflexes à avoir.*

# Cyberattaques : une vigilance de tous les instants

La secrétaire générale attire l'attention des agents au sujet des **cyberattaques** dont la porte d'entrée est le phishing : mail frauduleux qui demande de renseigner les codes des outils.

Les derniers tests montrent que **10 % des agents d'administration centrale ont cliqué sur le lien frauduleux**. Lors du prochain test, l'agent qui cliquera sur le lien devra obligatoirement suivre une formation pour se protéger sur son lieu de travail mais aussi à titre personnel.

## Réorganisation du SNUM

Le numérique est un domaine qui évolue rapidement. Dans le cadre de ce projet de réorganisation du SNUM, il est question de travailler en mode produit avec plus d'interactions et d'agilité pour le développement des applications métiers. A ce stade, il faut répondre à la question : est-ce que l'organisation actuelle répond aux exigences du mode produit ? Les organisations syndicales seront consultées sur ce sujet.

*La CFDT-Agriculture est mobilisée pour suivre les échanges sur cette réorganisation et faire remonter les souhaits des agents à ce sujet.*

Concernant les sujets à l'ordre du jour de ce CSA-AC :

## RIALTO

Le **RIALTO d'administration centrale** est ajusté sur les sujets suivants :

- Suppression de l'impossibilité de prendre un jour de RTT

le mardi. Il est toutefois rappelé que le chef de bureau peut définir une journée de service où l'ensemble des agents du bureau sont présents.

- Déplacement d'un jour de télétravail dans la semaine considérée. Il n'est plus possible de déplacer un jour de télétravail sur 7 jours glissants avec le nouvel outil.

*Pour la CFDT-Agriculture, l'impossibilité de déplacer un jour de télétravail sur 7 jours glissants est un recul pour les agents. Pour arranger les agents, le SRH propose de mettre en place des enveloppes de jours flottants en plus du télétravail fixe pour faire face à d'éventuelles difficultés. Cette proposition est recevable à condition que les jours flottants soient octroyés par la hiérarchie, ce qui est rarement le cas aujourd'hui. La CFDT-Agriculture restera donc vigilante sur ce point et fera remonter les éventuelles difficultés.*

Ces modifications ont été votées à l'unanimité par les représentants du personnel.

Concernant **l'annexe DGPE**, cette annexe décrit les plages horaires des chauffeurs et des assistants de direction soumis à des cycles horaires particuliers, ainsi que le recours aux heures supplémentaires, notamment pour le salon de l'agriculture, les comités de gestion de l'UE ou encore les débats parlementaires.

*La CFDT-Agriculture regrette que le cas des commandes reçues tardivement (par exemple à 21h pour le lendemain matin) ne soit pas recensé dans cette annexe. Or, ce sont des situations où les agents se mobilisent en dehors des cycles horaires et il nous paraît essentiel qu'un dispositif de compensation puisse être mis en place. L'administration est restée muette sur cette question malgré nos nombreuses relances.*

A la demande de la CFDT-Agriculture, la SG s'est engagée à réaliser **une infographie qui précise les modalités de fonctionnement des absences** telles que les **ASA** (autorisations spéciales d'absence), **pour raisons de santé** et règles d'abattement des RTT, **pour formation** dont celles des représentants syndicaux, pour **fêtes religieuses**, en raison de **grève**, de **droit de retrait**, le **départ anticipé les 24 et 31/12...**, l'autorisation d'arrivée tardive en raison de la **rentrée scolaire**, les congés et **les règles relatives aux jours de fractionnement**,...

## Réorganisation du SG

Au sein de la direction du bureau des affaires juridiques, les missions du bureau du droit européen ont été élargies au traitement des données, à la protection fonctionnelle et à la déontologie qui sont des thématiques fortement liées au droit européen.

Au sein du Service des Affaires Financières, Sociales et Logistiques (SAFSL), la création du Centre de Gestion Financière (CGF) a transformé le CSCF (Centre de Service Comptable et Financier) en Bureau d'Appui à la Chaîne Financière (BACF), qui gère l'assistance Chorus, l'animation des missions « LIP » (missions de Liaison, Interface, Performance), la veille réglementaire et l'animation ministérielle en matière de finances publiques. Le vote a porté sur la validation d'une organisation mise en place depuis près de deux ans.

*La CFDT-Agriculture a voté pour ces textes. Les agents concernés par ces réorganisations ayant été concertés, l'impact pour ces derniers est faible et l'organisation est déjà en place au moment du vote.*

*Néanmoins, nous avons exprimé notre mécontentement face à ces réorganisations, au cours desquelles nous nous retrouvons trop souvent placés devant le fait accompli et où les impacts*

*pour les agents restent insuffisamment détaillés dans les rapports de présentation.*

## **Outil de gestion du temps sur « mon self mobile »**

A partir du 1er janvier 2026, la gestion du temps se fera à partir de l'outil GTA-RH, disponible sur mon self mobile.

Comme il l'a été indiqué, il n'est plus possible de gérer les absences sur EQUITIME, sauf demandes exceptionnelles. La gestion des anomalies reste cependant possible uniquement par la hiérarchie.

Les droits à congé seront reportés dans le nouvel outil et la dématérialisation des demandes d'alimentation du CET ne sera possible qu'à partir de fin 2026.

Des webinaires sont prévus pour faciliter la prise en main des agents et des encadrants aux dates suivantes :

Lundi 12, mardi 13, jeudi 15 et vendredi 16 janvier 2026. Pour rejoindre les sessions, vous pouvez vous connecter via le lien [ICI](#).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter notre article [ICI](#) via le lien ci-dessous.

En questions diverses, nous avons les sujets suivants :

## **Revalorisation triennale des contractuels**

L'administration nous indique que le traitement des campagnes 2024 et 2025 est en cours de finalisation et que les agents en verront les effets sur le bulletin de paye de début 2026. La revalorisation sera rétroactive sur 2025 ou 2024-2025 selon la

campagne concernée.

*La CFDT-Agriculture s'interroge sur le fait que les contractuels de l'administration centrale ne soient pas cités dans la note de service explicitant la campagne de revalorisation triennale...*

## Revalorisation des astreintes

L'administration s'est engagée à analyser la question et à revenir vers les organisations syndicales sur ce sujet.

## Télétravail

Au cours de cette instance, il a été fait état des directions qui refusent les 3 jours de télétravail et les jours flottants.

Là encore, la secrétaire générale met en avant l'importance du collectif et de la continuité de service.

*Pour la CFDT-Agriculture, le collectif est important mais peut être maintenu lorsque les agents ont 3 jours de télétravail. Certaines directions comme la DGER et la DGAL l'ont mis en place et les retours sont positifs. Il est également compliqué pour les agents d'entendre cet argument quand dans certains cas, ils viennent certains jours en présentiel et qu'ils ne parlent à personne car les autres agents sont soit en télétravail, soit en réunion, en déplacement, ...*

*La souplesse sur le télétravail va être de mise en administration centrale, notamment en raison du nouvel outil de gestion du temps de travail qui permet de déplacer un jour de télétravail uniquement dans la semaine où il est prévu. La mise en place d'enveloppes de jours flottants sera à déployer plus activement que ce n'est le cas aujourd'hui.*

A la question de la CFDT-Agriculture sur la situation où il est refusé à l'agent de faire du télétravail le 2 janvier 2026 lorsqu'il a pris des congés du 29 au 31 décembre 2025, la justification avancée est que le premier jour travaillé de l'année doit s'effectuer par une journée de présence au bureau et que le télétravail n'est pas autorisé dans ce cas de figure.

*D'après notre analyse de l'accord télétravail, les agents peuvent télétravailler le premier jour de l'année, ils n'ont pas obligation d'être en présentiel. Il a été demandé à l'administration de confirmer cette analyse.*

**L'administration a refusé de répondre, jugeant la question "trop précise".**

*Ce refus d'éclaircir un point pourtant essentiel traduit une fois de plus une dégradation préoccupante du dialogue social (voir notre article [ICI](#)), qui ne permet plus d'aborder sereinement les sujets concrets soulevés par les agents.*

*La CFDT-Agriculture se mobilisera pleinement sur ce sujet et mettra en œuvre les actions nécessaires pour défendre les droits des agents et exiger un dialogue social à la hauteur des enjeux.*

---

**La CFDT, un syndicat à l'écoute du terrain tout au**

# Long de l'année

Rencontres, écoute et réponses concrètes sont au cœur de notre méthode.

---

## **Dermatose nodulaire : Les salariés et agents publics ne sont pas des cibles**

Communiqué de presse du 15 décembre 2025 de la CFDT Agri-Agro

---

## **Conférence “Travail Emploi Retraites” : c’est parti !**

Les partenaires sociaux – à l’exception notable du Medef – étaient réunis au Cese le 5 décembre à l’occasion du lancement de la conférence “Travail Emploi Retraites” voulue par le gouvernement. Cette journée studieuse a marqué le début de travaux qui se poursuivront jusqu’à l’été 2026.

Le contraste était saisissant ce vendredi 5 décembre. Alors qu’à l’Assemblée nationale les débats sur le PLFSS se déroulaient dans un climat de tension extrême, le même jour, au Conseil économique, social et environnemental (Cese),

l'heure était à l'apaisement et à l'écoute. Les partenaires sociaux (à l'exception du Medef, côté patronal, et de Sud, côté syndical) étaient réunis au sein de la troisième Assemblée constitutionnelle de France pour le lancement de la conférence « Travail Emploi Retraites » imaginée par le gouvernement.

Cette conférence, annoncée au début novembre 2025 et visant à relancer le débat sur les retraites en vue de la présidentielle de 2027 s'apparente à une sorte de forum où chaque participant a pu et pourra de nouveau avancer son point de vue lors d'ateliers thématiques et de journées en plénière. Le ministre du Travail a ainsi annoncé qu'à partir du 30 janvier se tiendrait une rencontre par mois et que tous les sujets traités feraient l'objet de déclinaisons pour le privé et le public. À chaque fois, des experts reconnus sur les sujets à traiter seront chargés de piloter les travaux. Trois grands facilitateurs sont désormais chargés de chapeauter l'ensemble : le haut fonctionnaire et ancien directeur du Travail Jean-Denis Combrexelle, l'ancienne femme politique et chef d'entreprise Anne-Marie Idrac et l'expert en politique sociale Pierre Ferracci.

## **Les trois grandes thématiques abordées de concert**

L'idée maîtresse consiste à aborder de concert les trois grandes thématiques retenues : le travail, l'emploi et les retraites. « *Si nous voulons avancer sur les retraites, il faut passer par la case travail* », affirme Jean-Pierre Farandou. Et pour bien se démarquer de l'actualité politique et du conclave retraites, l'ancien PDG de la SNCF a bien précisé le cadre général de ces travaux et n'a cessé de dédramatiser les enjeux. « *Il n'y a pas de stress. Nous nous donnons du temps, et les partenaires sociaux n'ont pas d'obligation de résultat à la fin. L'idée est de se parler, de*

*voir si on peut se rejoindre sur quelques points, si on peut rapprocher les points de vue. En tant qu'ancien dirigeant d'entreprise, je crois beaucoup à cette façon de construire du compromis. »*

Manifestement, les participants ont voulu jouer le jeu lors de cette première journée inaugurale. L'heure n'était ni à la polémique ni à la petite phrase, mais bien à l'écoute et à l'échange d'arguments. Invitée à s'exprimer à la tribune sur le travail, Marylise Léon a réaffirmé la volonté de la CFDT de s'investir pleinement dans la démarche proposée : *« La CFDT se bat depuis des années pour faire du travail un sujet d'importance nationale. Cette conférence doit nous permettre de construire le changement culturel dont le monde du travail a besoin en France aujourd'hui. L'objectif de nos échanges ne doit pas être technique. Il doit être politique, au sens noble du terme. Il s'agit de remettre l'humain et la qualité du travail au cœur de l'organisation, de reconnaître la valeur du travail et de contribuer à son amélioration. »*

Même tonalité du côté patronal puisque les organisations présentes se sont déclarées ouvertes aux débats et à la discussion, à mille lieues de la position d'un Medef qui a refusé de participer à cette journée et a ainsi montré son mécontentement eu égard au budget en préparation à l'Assemblée nationale. Cette politique de la chaise vide se révèle d'ailleurs plutôt inhabituelle de la part du Medef mais peut encore évoluer selon le gouvernement – qui a décidé de *« laisser la porte ouverte »*.

## **Une vue d'ensemble des sujets à traiter**

Enfin, les interventions des experts au cours de cette journée n'ont pas apporté d'éléments vraiment nouveaux, mais elles ont permis d'apporter une vue d'ensemble des sujets à traiter. Par

exemple, l'intervention de l'économiste Antoine Bozio a rappelé utilement les deux publics qui devront faire l'objet de toutes les attentions en matière d'emploi : les jeunes et les seniors. Il a notamment expliqué que le faible taux d'emploi des jeunes et des seniors en France entraîne le décrochage de notre pays en matière de nombre moyen d'heures de travail des actifs par rapport à celui de l'Allemagne ou du Royaume-Uni. *« Avec le débat sur les retraites, on a beaucoup parlé de l'importance de faire progresser l'emploi des seniors, mais on oublie souvent l'importance de faire aussi progresser celui des jeunes, a-t-il insisté. Améliorer l'insertion professionnelle des nouvelles générations sur le marché du travail doit être une des priorités. »*

Alors que l'on ignore encore si la France sera dotée d'un nouveau budget à la fin de cette année, ni si la suspension de la réforme des retraites sera entérinée, il est difficile de porter un jugement quant à l'avenir de cette initiative, qui semble aujourd'hui consensuelle. *« La méthode nous va bien »*, résume Marylise Léon. Difficile d'en dire plus dans cette période d'incertitude politique.

> Par **Jérôme Citron**

Rédacteur en chef adjoint de CFDT Magazine

*D'après l'article initialement publié par Syndicalisme Hebdo*

---

# **Hommage à Mylène Jacquot,**

# secrétaire générale au cœur de l'engagement syndical

C'est avec une profonde tristesse et une grande émotion que la CFDT-Agriculture annonce le décès de la secrétaire générale de la CFDT Fonction publique : Mylène Jacquot.

---

## Réforme des IRA – Groupe de travail DGAFP du 25 novembre 2025

Un groupe de travail a été constitué par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) pour travailler sur un projet de réorganisation des Instituts régionaux d'administration (IRA) qui doit déboucher sur la création d'un établissement public national, à brève échéance (Janvier 2027).